

Jours fériés / Repos

Au mois de juillet 2016, Philippe DORGE (Direction Branche Courrier Colis) décide enfin d'appliquer la réglementation (BRH de 2000) concernant la compensation des jours de repos tombant sur un jour férié ☐ Pour SUD PTT, le combat ne s'arrête pas là et exige la rétroactivité de cette mesure, sans éluder les travailleurs-euses de nuit ! ☐ La DSCC 13 a communiqué oralement son intention d'attendre encore une décision nationale.

SUD PTT lance la campagne à la PIC MPA !

La section SUD PTT de la PIC Marseille Provence Alpes a pris l'initiative d'engager auprès des agents une « campagne de requêtes individuelles » afin de récupérer également les jours tombant avant le 1^{er} août 2016 (la prescription remonte à 3 ans de rétroactivité) !

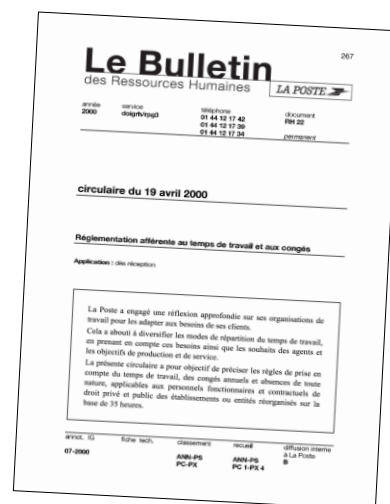
Grace à cette action collective engagée par SUD PTT, la Direction de la PIC MPA a crédité en RC (Repos Compensateur) le lundi 15 août aux agents en repos ce jour-là.

Par la suite, cette même Direction a suspendu ces compensations en arguant l'attente de décisions nationales sur ce sujet.

Une nouvelle fois, alors que le BRH date du 19 avril 2000, les Directions nationale et Départementale se cachent derrière leur hiérarchie (La Branche Courrier) pour justifier l'absence de réponses.

Ainsi, les agents de la PIC MPA se voient encore contraints de patienter depuis le mois d'octobre 2016 !

En l'absence de réponses favorables aux nombreuses requêtes des agents de la PIC MPA, SUD PTT prendra ses responsabilités en proposant de saisir les juridictions compétentes.



Tu n'as pas encore fait ta requête :
Rapproche-toi vite des militant-e-s SUD de la
PIC MPA afin de t'accompagner dans la démarche !